COMMUNICATIONS JEAN-MARC CARPENTIER INC.
287 avenue Querbes, Outremont (Québec) H2V 3W1
Téléphone : (514) 274-6739 Télécopieur : (514) 279-9086
Courrier électronique : carpentierjm@videotron.ca

Montréal, le 19 septembre 2006

PAR TÉLÉCOPIEUR : 873-2070

Me Véronique Dubois, Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria – bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

GREFFE
19 SEP. 2006
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
MONTRÉAL

OBJET: Demande visant le renouvellement du mécanisme incitatif à l'amélioration de la performance de SCGM - R-3599-2006
- Rapport d'activités du Groupe de travail, phase 1

Me Dubois,

Conformément aux décisions procédurales D-2006-50, 77 et 114 relativement à la cause en titre, le Groupe de travail mis en place dans le cadre de ce dossier a entrepris ses travaux le 17 août dernier. Lors de cette première rencontre, le Groupe m'a désigné pour agir comme animateur de ses rencontres et a établi un calendrier de travail pour celles-ci.

Le groupe a tenu quatre rencontres au siège social de Gaz Métro, aux dates et lieux suivants :

17 août 2006	9 h 00 à 17 h 00	salle du Conseil
23 août 2006	9 h 00 à 17 h 30	salle du Conseil
28 août 2006	9 h 00 à 17 h 30	salle du Conseil
30 août 2006	9 h 00 à 17 h 00	salle du Conseil

Je vous transmets aujourd'hui le comte rendu de ces rencontres du Groupe de travail.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, Me Dubois, l'expression de nos salutations distinguées.

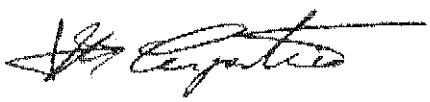

Jean-Marc Carpentier
c.c. : Distributeur et participants

Société en commandite Gaz Métro (SCGM)
Renégociation du mécanisme incitatif
R-3599-2006

Réunion de travail du 17 août 2006
09 h 00 Salle du Conseil

Étaient présents :

- ACIG, représenté par Jean-Benoît Trahan
- CORPIQ, représenté par : Renault Rozéfort et Jean-Paul Thivierge
- FCEI, représenté par : Lucie Gervais
- GRAME, représenté par : Jean-François Lefebvre et Nicole Moreau
- Option Consommateurs (OC), représenté par : Cristina Romanelli
- RNCREQ, représenté par : Jean Lacroix
- ROEÉ, représenté par : Martin Poirier
- S.É./AQLPA, représenté par : Richard Massicotte et Jacques Fontaine
- Union des consommateurs (UC), représenté par : Marc-Antoine Fleury
- UMQ, représenté par : Yves Hennekens
- SCGM, représenté par : Jean-Pierre Noël, Stéphanie Myre et Sophie Brochu (avant-midi)

Régie de l'énergie : Simon Desrochers, Sylvie Durand et Sophie Giner et Jean-Pierre Léveillé (après-midi)

Animateur : Jean-Marc Carpentier

Déroulement

1) - Adoption de l'ordre du jour

2) - Habilitation des représentants principaux au groupe de travail

Les habilitations ont été transmises à la Régie.

3) - Choix d'un animateur

Les participants choisissent à l'unanimité de désigner Jean-Marc Carpentier comme animateur des phases 1 et 2 de la Renégociation du mécanisme incitatif (R-3599-2006).

4) - Rappel des lignes directrices applicables à la phase 1

On rappelle brièvement les lignes directrices présentées en Annexe 1 de la décision D-2006-114.

Le représentant du RNCREQ demande que le gestionnaire du FEÉ puisse s'adresser au groupe de travail. Après discussions, on convient que cette décision relève de Gaz Métro qui jugera éventuellement de la pertinence d'une telle intervention.

5) - Organisation du travail – phase 1

On revoit le calendrier de rencontres prévues pour la phase 1 et on discute du programme de travail. Outre la rencontre de ce jour, trois autres rencontres sont prévues pour les 23, 28 et 30 août.

6) - Échange sur le contexte général avec Sophie Brochu (SCGM)

Sophie Brochu de Gaz Métro présente les réalités et les modes de fonctionnement actuels du distributeur, ainsi que les objectifs de l'entreprise. Elle soumet que SCGM a fait beaucoup d'efforts pour améliorer sa performance. Elle note tout particulièrement que les volumes de consommation par client sont en baisse, notamment dans le marché résidentiel. Gaz Métro insiste aussi sur le fait que le maintien du mécanisme actuel serait dommageable pour l'entreprise. On anticipe donc qu'une nouvelle entente puisse s'appliquer à compter du prochain dossier tarifaire.

On discute des différents éléments de la présentation et notamment de l'évolution comparative des marchés résidentiel et commercial. On convient généralement que la situation ayant changé, il faudra que le nouveau mécanisme soit élaboré en tenant compte des changements perçus.

7) - Examen de la performance du mécanisme actuel

Le groupe de travail entreprend l'étude du document produit par Gaz Métro, qui fait l'examen et l'évaluation de la performance du mécanisme actuel.

Certains participants trouvent que le ton du texte est généralement trop pessimiste. On discute longuement du phénomène de baisse des volumes moyens des différentes clientèles et des éléments qui pourraient avoir causé ces baisses : changements climatiques, habitudes de consommation, efficacité énergétique, évolution du profil des clientèles, modification du niveau d'activité de certains clients, etc. On souhaiterait que ce phénomène soit analysé de façon plus détaillée à partir de données désagrégées.

Gaz Métro estime que la diminution qui serait vraiment attribuable aux changements d'habitudes de consommation seraient d'environ 4 %, entre 2000 et 2005. Le distributeur n'a pas nécessairement toutes les informations historiques à cet égard, mais on tentera de circonscrire ce phénomène de façon plus détaillée pour des groupes de clients dont les données descriptives seraient suffisamment importantes pour avoir une signification statistique.

On retient donc qu'il faudrait analyser ce phénomène de façon plus fine.

Pour ce qui est des résultats financiers de l'application du mécanisme, on propose de nuancer et de détailler les résultats historiques afin de mieux comprendre les effets véritablement en cause dans l'évolution des coûts du distributeur et des différents ratios commerciaux.

Certains intervenants notent que ce n'est pas le rendement de base qui est affecté, mais plutôt la bonification de l'entreprise. On observe aussi que, de façon générale, des projections trop agressives ont contribué à miner les résultats. Il est également suggéré de revoir la rentabilité intrinsèque des plans de développement adoptés par l'entreprise au fil des ans.

8) - Réservation de dates potentielles pour les rencontres de la phase 2

On tente d'identifier des dates potentielles de rencontres pour la phase 2. Compte tenu du fait que certains intervenants veulent participer à des audiences déjà annoncées dans d'autres causes soumises à la Régie, l'exercice se révèle particulièrement laborieux. On renonce finalement à tenter de tenir toutes les rencontres du groupe de travail avant le congé des fêtes de fin d'année. Les dates proposées pour l'instant sont les suivantes : les 24, 25 et 30 octobre ; les 15, 16, 20, 22, et 28 novembre ; les 3, 4, 8, 10 et 12 janvier. Le dépôt du rapport final devait alors être déposé le 15 janvier.

Ajournement à 17 h 00

Société en commandite Gaz Métro (SCGM)
Renégociation du mécanisme incitatif
R-3599-2006

Réunion de travail du 23 août 2006
09 h 00 Salle du Conseil

Étaient présents :

- ACIG, représenté par Jean-Benoît Trahan
- CORPIQ, représenté par : Renault Rozéfort
- FCEI, représenté par : Lucie Gervais
- GRAME, représenté par : Jean-François Lefebvre et Nicole Moreau
- Option Consommateurs (OC), représenté par : Cristina Romanelli
- RNCREQ, représenté par : Jean Lacroix
- ROEÉ, représenté par : Martin Poirier
- S.É./AQLPA, représenté par : Richard Massicotte et Jacques Fontaine
- Union des consommateurs (UC), représenté par : Marc-Antoine Fleury
- UMQ, représenté par : Yves Hennekens
- SCGM, représenté par : Jean-Pierre Noël et Stéphanie Myre
- Régie de l'énergie : Simon Desrochers, Sylvie Durand et Jean-Pierre Léveillé

Animateur : Jean-Marc Carpentier

Déroulement

1- Retour sur quelques questions restées pendantes lors de la dernière rencontre.

Pour compléter l'information sur ces points, Gaz Métro présente également les nouveaux documents suivants qui sont expliqués et discutés :

- Un tableau montrant l'évolution des effectifs consacrés aux ventes dans différents marchés (CII, VGE et résidentiel)

- Un tableau montrant l'évolution des nouvelles ventes (volumes, nombres de clients et volumes moyens)

- Un tableau montrant le niveau de maturation des nouvelles ventes dans le marché résidentiel. On demande que le nombre de client et le volume soient ajoutés à l'analyse.

- Un tableau montrant le niveau de maturation des nouvelles ventes dans le marché commercial. On demande que le nombre de client et le volume soient ajoutés à l'analyse.

Gaz Métro va estimer la perte de revenus associée aux écarts entre la prévision et la réalité pour les deux tableaux précédents.

- Un tableau montrant le nombre de nouvelles ventes incluant et excluant les ajouts de charge pour tous les marchés (1998-2006). On note qu'il y a de légers écarts entre ce tableau et les données présentées ailleurs. Gaz Métro verra à harmoniser ces données.

- Un tableau montrant l'évolution de la consommation annuelle moyenne par client (sans VGE et sans nouvelles ventes) 1999-2006. Le tableau montre la différence de l'évolution entre les clients participants et non participants aux programmes d'efficacité énergétique.

- Un tableau montrant l'évolution des économies (en mètres cubes) par programme. Ce tableau montre les mètres cubes totaux et ceux qui ont été neutralisés par le MAPR. Les données proviennent des différents rapports annuels.

- Une analyse montrant les conséquences de surestimer les dépenses d'exploitation versus celles de sous-estimer ces mêmes dépenses. On voit que la sous-estimation est moins rentable en terme de bonification pour le distributeur que la surestimation. Par contre, les données passées montrent que, pour trois années sur quatre, la bonification a été quand même supérieure en cas de sous-estimation que ce qu'elle aurait été même avec une estimation juste. Selon Gaz Métro, c'est la forte pression à la baisse sur les dépenses qui amène l'entreprise à faire des budgets très serrés. Ces budgets sont donc très difficiles à respecter et ont, de fait, été systématiquement dépassés sous le poids de la réalité opérationnelle.

2 – On reprend l'analyse du document du 3 août 2006 (à partir de la Section 3, page 24)

On demande d'ajouter un autre tableau montrant la composition de la base de tarification réelle, en dollars (non par mètres cubes) (P.26). Pour le tableau du bas, on demande d'ajouter les données réelles par marché. On demande de fractionner, si possible, le PMD en résidentiel et commercial.

On souhaiterait avoir une vision prospective plus détaillée en ce qui a trait à la situation concurrentielle relativement au mazout et à l'électricité. (P. 28)

On demande de clarifier l'effet de l'impôt dans le calcul du partage. On aimerait pouvoir isoler le rendement pour la seule activité de distribution. On demande d'ajouter une ligne montrant l'évolution tarifaire globale. (p. 34)

3 – Dates des sessions de travail de la phase 2

On rediscute des dates de jours de travail pour la phase 2. On confirme les dates suivantes : les 24, 25 et 30 octobre ; 15, 16, 20, 22, et 28 novembre ; 20 et 21 décembre ; 3, 4, 8, 10 et 12 janvier. Pour un dépôt le 15 janvier.

Ajournement à 17 h 30

Société en commandite Gaz Métro (SCGM)
Renégociation du mécanisme incitatif
R-3599-2006

Réunion de travail du 28 août 2006
09 h 00 Salle du Conseil

Étaient présents :

- ACIG, représenté par Jean-Benoît Trahan
- CORPIQ, représenté par : Renault Rozéfort
- FCEI, représenté par : Lucie Gervais
- GRAME, représenté par : Jean-François Lefebvre et Nicole Moreau
- Option Consommateurs (OC), représenté par : Cristina Romanelli
- RNCREQ, représenté par : Jean Lacroix
- ROEÉ, représenté par : Martin Poirier
- S.É./AQLPA, représenté par : Richard Massicotte et Jacques Fontaine
- Union des consommateurs (UC), représenté par : Marc-Antoine Fleury
- UMQ, représenté par : Yves Hennekens
- SCGM, représenté par : Jean-Pierre Noël et Stéphanie Myre
- Régie de l'énergie : Simon Desrochers, Sylvie Durand et Jean-Pierre Léveillé
  Sophie Giner (après-midi)

Animateur : Jean-Marc Carpentier

Déroulement

1- Retour sur quelques questions restées pendantes lors des rencontres précédentes

Gaz Métro répond à ces questions et présente les nouveaux documents suivants :

- Un nouveau tableau montrant les nouvelles ventes et les nouveaux volumes. Celui-ci remplace le tableau précédent où une erreur s'était glissée.

- Un calcul d'évaluation de l'impact de la modification du taux de maturation.

- Un document montrant l'évolution du nombre d'employés (en personne-année, équivalent temps plein). On tentera de distinguer la part des emplois qui sont consacrés au développement des marchés et dont les coûts sont capitalisés.

- Un document montrant l'évolution des revenus et des coûts de distribution (réels).

- Un document montrant l'évolution des frais de transports et d'équilibrage.

- Un document montrant la variation de la base de tarification et de ses composantes en dollars constants. Gaz Métro fournira un autre tableau en dollars courants.

2- Possibilité d'audience à la suite du dépôt du document de la phase 1

Les représentants de la Régie informent le groupe que les préoccupations exprimées à cet égard ont bien été entendues par la Régie.

3 -Horaire de la phase 2

On remplace le 5 janvier par le 4 janvier.

4- On reprend l'étude du document (à partir de la section 4, p. 38)

En ce qui a trait à la formule d'établissement du revenu plafond, on discute de la comparaison des volumes projetés et réels, depuis 1999-2000.

On discute du facteur X, en regard notamment de l'évolution de la situation concurrentielle, et des facteurs exogènes.

Gaz Métro présente un document portant sur le processus de gestion des variations de consommation. On discute de ce document et de l'impact de l'efficacité énergétique sur la consommation de gaz.

En ce qui a trait au mode de partage (4.2), on discute du pourcentage qui devrait être normalement attendu du mécanisme actuel.

Pour ce qui est des indices de qualité de service (4.2.4), tous conviennent qu'on devra évidemment se conformer aux décisions que pourrait rendre la Régie dans la cause relative aux conditions de service.

En ce qui a trait à l'efficacité énergétique (4.3), on discute du partage des sommes allouées par le FEÉ selon les types d'usagers (CII ou résidentiel). On constate la difficulté de s'assurer que l'allocation des ressources entre les clients résidentiels et les clients CII soit proportionnelle à leurs contributions respectives. Cette analyse se révèle effectivement très difficile du fait que, conformément à ce qui a été convenu dans les principes et les définitions du mécanisme incitatif actuel, le suivi est fait en fonction des volumes (inférieurs ou supérieurs à 36 500 mètres cubes par année) et non des types d'usagers et d'usages du gaz.

Pour ce qui est du CASEP, on constate que le budget total a été utilisé sans que tous les dossiers admissibles n'aient été dotés.

En ce qui a trait au point portant sur le terme et le renouvellement du mécanisme (p. 61), on constate que, même si la durée formelle de la période d'application du mécanisme est de 5 ans, on peut voir ce mécanisme comme une entente qui est en fait de 3 ans, compte tenu de la possibilité d'une révision complète après 3 ans.

On constate que la réintégration des gains de productivité passés constitue un facteur de volatilité des tarifs pour les années à venir. Ce phénomène constituerait un élément de préoccupation pour la Régie. On évoque différentes avenues pour le gérer adéquatement.

En conclusion (p. 69), on tient à noter que l'efficacité énergétique et l'évolution de la concurrence devront être pris en compte lors de la révision du mécanisme incitatif et des discussions entourant le calcul des gains de productivité. On vérifie finalement certaines données présentées en annexes et on y relève certaines erreurs. Des ajustements seront faits.

Ajournement à 17h30

Société en commandite Gaz Métro (SCGM)
Renégociation du mécanisme incitatif
R-3599-2006

Réunion de travail du 30 août 2006
09 h 00 Salle du Conseil

Étaient présents :

- ACIG, représenté par Jean-Benoît Trahan
- CORPIQ, représenté par : Renault Rozéfort
- FCEI, représenté par : Lucie Gervais
- GRAME, représenté par : Jean-François Lefebvre et Nicole Moreau
- Option Consommateurs (OC), représenté par : Cristina Romanelli
- RNCREQ, représenté par : Jean Lacroix
- ROEÉ, représenté par : Martin Poirier
- S.É./AQLPA, représenté par : Richard Massicotte et Jacques Fontaine
- Union des consommateurs (UC), représenté par : Marc-Antoine Fleury
- UMQ, représenté par : Yves Hennekens
- SCGM, représenté par : Jean-Pierre Noël et Stéphanie Myre
- Régie de l'énergie : Simon Desrochers, Sylvie Durand et Jean-Pierre Léveillé

Animateur : Jean-Marc Carpentier

Déroulement

1- Retour sur quelques questions restées pendantes lors de la dernière rencontre

Gaz Métro présente les éléments d'information suivants :

- Un nouveau tableau montrant le taux de maturation des nouvelles ventes selon les différents marchés.
- Un document relatif à la démarche qualité et au « qualimètre ».
- Un document comparant l'évolution de ses coûts de distribution de Gaz Métro et celle des coûts C-T-E-D de la société ontarienne Enbridge Inc.
- Un document montrant l'évolution de la rentabilité du plan de développement (projeté et réel)
- Un document montrant l'historique du volume moyen normalisé (Tarif D1)

- Un document montrant la réconciliation de la décroissance du volume réel par client au PMD. On discute en détail de ce document.

2- Impact de la réinsertion des gains passés

Les représentants de la Régie déposent un document relatif à la remise des gains de productivité passés et aux fluctuations tarifaires qui peuvent en découler. Les variations tarifaires s'annonçant importantes pour l'avenir, on évoque la possibilité d'un compte de nivellement qui viendrait lisser l'effet de cette réinsertion. Le groupe de travail tiendra compte de cette préoccupation lors des discussions de la phase 2.

3 - Rencontres du groupe de travail sur le développement du marché résidentiel

On discute de dates pour six rencontres du groupe de travail sur le développement du marché résidentiel (demandé lors du dossier tarifaire 2007). Les dates potentielles retenues sont les suivantes : 3, 6 et 23 octobre ainsi que les 17 et 27 novembre.

4 - Principaux enjeux lors de la négociation de la phase 2

On discute des enjeux à inclure dans le rapport d'évaluation de la phase 1 et du plan de travail proposé pour la phase 2. Les grandes lignes du plan de travail devraient être les suivantes :

- On verra d'abord à établir si le mécanisme actuel est toujours fonctionnel et s'il peut être adapté pour tenir compte de l'évolution des caractéristiques de volumes et des réalités des marchés actuels et potentiels. (3 à 5 rencontres)

- On identifiera ensuite les comportements et les effets que l'on veut inciter dans le prochain mécanisme.

- On discutera des grandes composantes du mécanisme en élaboration : (10 à 12 rencontres)
  - Établissement des tarifs ;
  - Mode de partage ;
  - Efficacité énergétique et enjeux environnementaux et
  - Terme et renouvellement

- On validera le fonctionnement du mécanisme en élaboration et on rédigera le rapport d'activité du groupe de travail.

On estime donc que la phase 2 pourrait exiger de 13 à 17 rencontres, en fonction de l'ampleur des changements qui seront jugés nécessaires. S'il semblait que des jours de travail supplémentaire soient requis, une demande en ce sens sera adressée à la Régie en évoquant les raisons pour lesquelles ces journées supplémentaires seraient devenues nécessaires. Un texte est proposé pour décrire adéquatement ce point dans le rapport de la phase 1.

On révise finalement l'ensemble de la formulation du rapport de la phase 1 afin de s'assurer que celui-ci est conforme aux discussions et aux ajustements convenus. Tous conviennent que c'est

effectivement le cas. Gaz Métro procèdera à l'intégration finale du document et le transmettra ultérieurement aux membres du groupe de travail en vue d'un dépôt à la Régie le 15 septembre prochain.

Ajournement à 17 h 00